

# Le plan de formation

## Adapter, développer, faire évoluer les compétences

### → Objectif

Regrouper l'ensemble des actions de formation ou de stages répondant aux besoins d'évolution et de fonctionnement de l'entreprise.

*Le plan de formation relève de l'initiative de l'employeur.*

### → Public concerné

Tous les **salariés** de l'entreprise (hors contrat d'apprentissage).

### → Catégories d'actions de formation

L'employeur répartit en **deux catégories les actions** inscrites au plan de formation :

#### 1. Les actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien de l'emploi dans l'entreprise :

- elles apportent aux salariés des **compétences immédiatement utilisables** dans les fonctions qu'ils occupent (l'adaptation au poste de travail est obligatoire pour l'employeur),
- ou permettent aux salariés **un complément de compétences** en lien avec la fonction ou le poste occupé,
- elles se déroulent **pendant le temps de travail** avec maintien de la rémunération.

*L'employeur peut proposer des formations liées au développement des compétences.*

#### 2. Les actions de développement des compétences

- participent à l'**évolution des qualifications** des salariés et peuvent leur permettre, le cas échéant, d'accéder à une autre qualification.
- se déroulent **soit pendant le temps de travail** avec maintien de la rémunération, **soit en dehors du temps de travail dans la limite de 80 heures par an** sous réserve d'un accord écrit du salarié.

Quand la formation se déroule en dehors du temps de travail, elle donne lieu, sous certaines conditions, à une reconnaissance par l'entreprise et le salarié perçoit une **allocation de formation** (50% de la rémunération nette).

## → Financement

Pour être **imputée sur les fonds de la formation professionnelle continue**, l'action de formation doit être réalisée conformément à un programme, pré-établi qui est élaboré selon un objectif préalablement déterminé, qui précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre et définit les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

La formation doit être dispensée hors situation de production.

Le Fafih finance les actions du plan de formation selon les conditions définies par son conseil d'administration.

<p><b>Entreprises de 10 salariés et plus</b></p>	<p><b>Le Fafih finance le coût des actions de formation des entreprises adhérentes en option 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coût pédagogique</li> <li>• salaires et charges</li> <li>• frais annexes de transport, hébergement et repas</li> <li>• allocation de formation</li> </ul> <p><i>Sous réserve que les entreprises aient versé leur contribution 0,90 % plan de formation dans le cadre de l'option 1, en fonction du budget annuel fixé par son conseil d'administration.</i></p>
<p><b>Entreprises de moins de 10 salariés</b></p>	<p><b>Le Fafih participe au financement du coût des actions de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coût pédagogique</li> <li>• allocation de formation</li> </ul> <p><i>Sous réserve que les entreprises aient versé leur contribution 0,40% plan de formation, selon les conditions de prise en charge fixées chaque année par son conseil d'administration.</i></p>

## → Modalités de prise en charge

Un mois avant le début de la formation, l'entreprise adresse au Fafih :

- une demande de prise en charge,
- le programme et le devis du centre de formation.



Le document « Comment acheter une action de formation » et un formulaire de demande de prise en charge sont téléchargeables sur [www.fafih.com](http://www.fafih.com)

Le Fafih est présent dans toutes les régions à l'écoute de vos projets :

Bretagne	Imm. Le Crimée - 107, av. Henri Fréville - BP 10704	35207 RENNES CEDEX 2	Tél. : 02 99 26 81 33	rennes@fafih.com
Centre - Est	1, promenade du Rhin	21000 DIJON	Tél. : 03 80 67 76 88	dijon@fafih.com
Centre - Pays de la Loire	6, rue Albert Thomas	37000 TOURS	Tél. : 02 47 70 37 00	tours@fafih.com
Est	29, rue du Faubourg de Saverne	67000 STRASBOURG	Tél. : 03 88 32 30 63	strasbourg@fafih.com
Île-de-France	22, rue d'Anjou	75008 PARIS	Tél. : 01 40 17 20 20	idf@fafih.com
Languedoc-Roussillon	Bât. 10 - Parc club du millénaire - 1025, av. Becquerel	34000 MONTPELLIER	Tél. : 04 67 20 45 60	montpellier@fafih.com
Nord	64, boulevard Carnot	62000 ARRAS	Tél. : 03 21 51 92 00	arras@fafih.com
Ouest	Le Pacifique - 24, av. de l'Hippodrome	14000 CAEN	Tél. : 02 31 83 24 20	caen@fafih.com
Rhône-Alpes	59, rue de l'Abondance	69421 LYON CEDEX 03	Tél. : 04 72 60 26 36	lyon@fafih.com
Sud	Les Portes d'Occitanie - 94, av. des Minimes	31200 TOULOUSE	Tél. : 05 34 40 96 30	toulouse@fafih.com
Sud-Est	Porte de l'Arenas A - 455, promenade des Anglais	06200 NICE	Tél. : 04 93 62 75 62	nice@fafih.com
Sud-Ouest	Plaza 2-B - 2, place Ravesies	33300 BORDEAUX	Tél. : 05 56 79 69 00	bordeaux@fafih.com
La Réunion / ARGFP	Bât C - Centre d'affaires de la Mare - 5, rue Lardy	97438 SAINTE-MARIE	Tél. : 02 62 90 23 56	j.thurloy@argfp.org